



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 06 MAI 2025

Présent(e)s : Mme Cyprien - Mme Lutz - M. Maillet - M. Lutz - M. Budet

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



**MODIFICATIONS DATES DE RENCONTRE****DOSSIER ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN**

À la suite de l'arrêté municipal publié par la commune de St Gratien annonçant la fermeture des installations sportives du stade ALBERT TALAR de St Gratien, les rencontres ci-dessous prévues initialement le 08/05/2025 sont reportées au :

- ❖ 10/05/2025 ; Match 53286036 CVO U15F ½ finale ENTENTE ESSG/FSSAM 1 - SARCELLES AAS 1
- ❖ 10/05/2025 ; Match 53284726 CVO U14 ½ finale ENTENTE SSG 21 – RC ARGENTEUIL 21
- ❖ 11/05/2025 ; Match 53321931 CVO U18 ½ finale ENTENTE SSG 21 – RC ARGENTEUIL 21
- ❖ 11/05/2025 ; Match 53284715 CVO +55 ½ finale ENTENTE SSG 40 – FRANCONVILLE FC 40

DOSSIER ADAMOIS OL

À la suite de la demande effectuée par ADAMOIS OL effectuée le 30/04/2025, la rencontre numéro **53321925 du 08/05/2025 au titre des ½ finale de la CVO Séniors** sera disputée le 11/05/2025 à 15h sur les installations de **ADAMOIS OL** stade Philippe Grante à L'Isle Adam.

DOSSIER SARCELLES AAS

À la suite de la demande effectuée par SARCELLES AAS effectuée le 03/05/2025, la rencontre numéro **53321929 du 08/05/2025 au titre des ½ finale de la CVO U18** sera disputée le 11/05/2025 à 12h sur les installations de **SARCELLES AAS complexe sportif Nelson Mandela3** à Sarcelles.

COUPE DU COMITE - ANCIENS**DOSSIER MATCH N° 53240766 PERSAN PORTUGAIS ASC vs GROSLAY FC COUPE DU COMITE ANCIENS ½ FINALE DU 20/04/2025**

À la suite de la décision de la **Commission de Discipline du 29/04/2025** de donner match perdu aux deux équipes, la Commission décide d'annuler purement et simplement la finale de cette compétition qui devait se tenir le 8/05/2025 sur les installations de CHAMPAGNE SFC.

Ainsi, le club de **MERY MERIEL FC**, vainqueur de JOUY LE MOUTIER en ½ finale, est déclaré vainqueur de la **COUPE DU COMITE ANCIENS 2024 – 2025**.

La remise des trophées sera effectuée ce jeudi 8 mai 2025 à la mi-temps du match de finale U16.

**PLAY OFF SENIORS FEMININES (FOOT A 8)**

À la suite du forfait pour la rencontre de 1/4 de finale opposant **MAGNY EN VEXIN FC 1** à **GAFEPB 1** de **GAFEPB 1**, la Commission inflige au club de **GAFEPB** une amende de **150€** conformément à l'annexe financière du règlement du DVOF.

1/2 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	MAGNY EN VEXIN FC 1	CHAMPAGNE 95 SFC 1	23/05/2025 à 20h00
2	ENT.BELLOY VIARMES 2	BEAUCHAMP AS 1	23/05/2025 à 20h00

La Commission confirme que la finale de la compétition se tiendra le **SAMEDI 7 JUIN** à un horaire restant à déterminer.

Le déroulé complet des deux journées de finales de CVO des 7 et 8 JUIN paraîtra dans un prochain PV.

